

Objet : réaction au vote en première lecture de la proposition de **loi visant à lutter contre les déserts médicaux**

Ce matin, le quotidien *Ouest-France* a publié un article évoquant un manque de médecins dans certains quartiers de Caen. C'est une **réalité largement prise en compte par la Ville** de Caen qui travaille depuis 10 ans à l'installation de personnel médical dans tous les quartiers de la Ville.

Ce **travail est aujourd'hui menacé par la Proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux** votée en première lecture à l'Assemblée Nationale la semaine dernière, qui est en réalité une fausse bonne idée.

À Caen et, plus largement, dans toute son aire d'attraction qui n'est pas considérée comme une zone sous-dense, **cette loi aura pour effet d'empêcher l'installation de médecins supplémentaires.**

Plus globalement, les conséquences de ce texte seront loin des résultats escomptés :

- Il n'y aura **pas plus de médecins dans les campagnes** compte tenu de la pénurie de personnel
- Cette disposition **créera artificiellement une valeur pour les cabinets** situés dans les zones considérées comme attractives. En clair, des jeunes médecins paieront très cher pour récupérer la patientèle d'un cabinet parisien ou niçois
- La loi ne peut **pas prendre en compte les différences individuelles**. Il faut parfois deux médecins pour remplacer un ancien praticien qui était alors plus actif.

Parce que nous devons **répondre sérieusement à ce défi** qu'est la désertification médicale, je crois que la bonne solution se trouve davantage dans la mise en place d'un **système de solidarité territoriale obligatoire**. Nous pouvons imaginer que tout médecin exerçant en ville puisse assurer régulièrement des permanences dans des zones sous denses proches.

Joël BRUNEAU
Député du Calvados